

## Subventions pour Congrès

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès et manifestations organisés à Besançon en cours d'année 1996 :

. 5 000 F au CREHU (Centre de Recherches sur l'Espace Humain et Urbain) pour l'organisation de trois journées-débats le 20 janvier, le 9 mars et le 10 novembre. Le programme de ces journées vise à mettre en rapport chercheurs universitaires et professionnels qui travaillent dans le sens d'une amélioration de la ville au sens large. Les journées seront animées par une douzaine d'intervenants de plusieurs villes universitaires françaises, et de Londres et Budapest.

. 6 000 F au Centre International de Séjour de Besançon qui a organisé l'Assemblée Générale des Centres de l'Union des Centres de Rencontres Internationales, du 23 au 25 janvier dernier, dans ses propres locaux. 80 personnes ont assisté à cette assemblée générale.

. 4 000 F à l'IUT, Département chimie, pour l'organisation des XI<sup>èmes</sup> Olympiades de la Chimie qui se sont déroulées le 14 février dernier à l'IUT et au cours desquelles se sont affrontés une soixantaine de lycéens des classes terminales.

. 3 000 F à l'IUT, Département Information-Communication pour l'organisation du «Challenge de la Pub», le 16 février dernier au Kursaal. Les cinq IUT de France dispensant une formation de publicité, ont concouru autour d'une campagne de communication publicitaire devant le public du Kursaal.

. 6 000 F à la Station de Recherches en Technologie et Analyses Laitières de Poligny pour l'organisation, sous l'égide de la Fédération Internationale de Laiterie, d'un symposium sur «l'affinage et la qualité des fromages», du 29 février au 1<sup>er</sup> mars au Grand Kursaal. Environ 150 personnes ont entendu les communications de nombreux chercheurs venus de toute l'Europe.

. 4 000 F à l'Ecole d'Orthophonie de la Faculté de Médecine, pour l'organisation des premières confrontations orthophoniques sur le thème «Données actuelles sur les troubles sévères du langage : évaluation et pratiques orthophoniques», les 16 et 17 mars. Ces journées ont réuni des spécialistes des universités de Paris, Neuchâtel, Fribourg, Louvain et Madrid.

. 5 000 F au Syndicat d'Education Populaire pour l'organisation de son congrès national, du 19 au 22 mars, au Centre International de Séjour. Une centaine de représentants ont participé aux travaux.

. 6 000 F à l'Association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie), pour l'organisation des journées nationales de la Fédération JALMALV, du 29 au 31 mars, au Kursaal. Ces journées ont regroupé plus de 200 personnes venant de toute la France pour deux jours de travail.

. 6 000 F à la Cour d'Appel de Besançon, pour l'organisation conjointe avec des professeurs de la Faculté de Médecine, d'un colloque sur la bioéthique médicale, le 1<sup>er</sup> avril à Micropolis.

. 8 000 F à la Mutuelle Retraite des Instituteurs et Fonctionnaires de l'Education Nationale (MRIFEN), pour l'organisation de la 48<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Union Nationale des MRIFEN, les 18 et 19 avril, à Micropolis. 650 délégués nationaux et 350 accompagnants venus de toutes les régions de France ont assisté à cette assemblée générale.

. 10 000 F à l'Union Patronale des Coiffeurs du Doubs, pour l'organisation du 57<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Nationale de la Coiffure Française, du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai prochain. Environ 600 personnes sont attendues à cette manifestation.

. 10 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la préparation du dossier de candidature de Besançon pour l'organisation du Congrès Mondial de Généalogie qui aura lieu en l'an 2000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 53 000 F sera imputée au chapitre 92.99. 65748.89052. 200 et la somme de 20 000 F au chapitre 92.99.65738.89052.200 du budget principal de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 26 avril 1996.*